



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT DE LA GESTION ET
DES FINANCES DES POUVOIRS
LOCAUX

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES

Avenue G. Bovesse, 100
B-5100 Namur
Tél. : 081 32 37 67
Fax : 081 32 37 80

**Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les Membres du
Collège communal**

Vos réf. :

Nos réf. :

Annexe(s) :

Vos correspondants : N. BEDNAR, Attaché - ☎ : 081/32 32 42 - ✉ : nicolas.bednar@spw.wallonie.be

S. BENEDET, Assistante - ☎ : 081/32.37.36 - ✉ : Sylvie.Benedet@spw.wallonie.be

Directeur : Laurent BOSQUILLON - ☎ : 081 32 37 67 - ✉ : laurent.bosquillon@spw.wallonie.be

**Objet : Plan Marshall – Taxe sur la force motrice – Pertes réelles liées aux
mesures d’allègement du décret-programme du 23 février 2006.**

Namur, le - 5 AVR. 2017

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,

En date du 20 avril 2010, Monsieur Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville vous faisait parvenir une lettre-circulaire sollicitant, pour la première fois, votre collaboration pour évaluer les pertes réelles vous occasionnées par les mesures fiscales du Plan Marshall au niveau de la taxe sur la force motrice.

Depuis lors, cette procédure s’est pérennisée. Par ailleurs, dans un souci de simplification administrative, une nouvelle procédure qui recourt à l’utilisation d’un formulaire électronique a été initiée en 2013.

Celui-ci se trouve dans votre espace personnel sur le site www.formulaires.wallonie.be. Vous pouvez vous y connecter grâce à vos login et mot de passe.

Le formulaire sera disponible le 25 avril prochain et doit être complété pour le **15/08/2017** au plus tard.

Je vous demande de respecter impérativement cette échéance afin de pouvoir assurer le planning des travaux et le respect des délais pour le calcul et le paiement du complément régional 2017.

Sans ces données, la Région wallonne sera dans l’impossibilité de prendre en considération un quelconque montant, ce qui assurément risque de vous être préjudiciable au décompte final.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE

DES POUVOIRS LOCAUX, DE L’ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : 081 32 72 11 • Fax : 081 32 37 80

Si vous ne percevez plus de taxe sur la force motrice, veuillez ne pas prendre la présente en considération.

Tout en vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'L' intertwined.

Françoise LANNOY